

Le proche aidant : un apport bénéfique, en tout temps, pour l'utilisateur



La présence des proches aidants est encouragée et permise en tout temps sur les unités des soins de courtes durées et à l'urgence des centres hospitaliers du CIUSSS MCQ. Cette présence améliore le séjour de l'utilisateur. Elle assure également une meilleure planification du retour dans le milieu de vie.

Êtes-vous un visiteur ou un proche aidant ?

Visiteur :

Personne qui se rend auprès de l'utilisateur. Il peut s'agir d'amis, de collègues ou de proches qui souhaitent visiter l'utilisateur pendant les heures régulières de visite de l'établissement.

Proche aidant :

Personne que l'utilisateur nomme par écrit comme étant celle qui l'accompagne lors de son séjour en milieu hospitalier. Cette personne peut être un membre de la famille ou un membre de l'entourage.

Exemple de gestes pouvant être posés par le proche aidant :

- Soutien affectif et moral
- Aide dans les déplacements (lever du lit et marche)
- Aide à l'alimentation (collations et repas).

Formulaire d'autorisation à compléter par l'utilisateur identifiant la présence d'un ou des proches aidants.

L'utilisateur peut identifier un maximum de trois proches aidants pouvant rester à son chevet en tout temps. Un seul proche aidant à la fois peut demeurer au chevet de l'utilisateur en dehors des heures de visites.

En complétant le formulaire requis, l'utilisateur autorise les intervenants à communiquer les informations pertinentes et nécessaires sur son état de santé. Ainsi, le proche peut bien jouer son rôle.

En tout temps, l'utilisateur peut retirer cette autorisation et modifier son choix quant aux proches aidants désignés. Informez-vous au personnel soignant pour avoir une copie du formulaire.

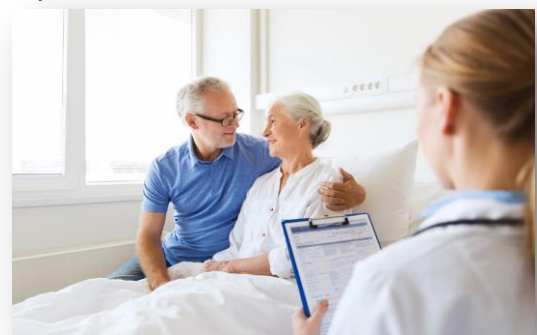


Conseils pour bien exercer votre rôle de proche aidant :

- Décrivez à l'équipe votre relation avec l'usager et la façon dont vous souhaitez participer.
 - Réunissez les renseignements utiles concernant l'usager et transmettez l'information à l'équipe de soins.
 - Observez les changements chez l'usager et signalez-les rapidement au personnel.
 - Soyez présent, si possible, dans les moments importants pour l'usager afin de rester au courant de l'évolution de la situation.
 - Faites part de vos préoccupations ou questions au personnel, qu'elles soient relatives à l'état de santé.
 - Participez aux prises de décisions sur les soins et traitements selon le souhait de l'usager.
 - N'hésitez pas à demander de l'aide au personnel afin qu'il puisse vous soutenir lorsque vous participez aux soins et aux prises de décisions.
 - Assurez la communication avec les autres membres de la famille. Au besoin, tenez un journal de bord contenant les dates, les intervenants, les résultats d'examen, les examens à venir, les changements de médication, etc.
 - Abstenez-vous d'intervenir auprès des autres usagers de la même chambre ou de l'unité.
 - Respectez la confidentialité et le besoin d'intimité.
- Dès l'admission de l'usager, préparez-vous au départ vers le domicile ou milieu de vie.
 - Assurez-vous de bien comprendre ce qui sera nécessaire pour la suite (médicaments, traitements, rendez-vous) et prévoyez le moyen de transport pour le retour. Le départ doit se faire dans les 2 heures après la signature du congé.
 - Respectez les consignes de prévention des infections affichées aux entrées principales de l'hôpital ainsi qu'à la porte des chambres.
 - Respectez vos limites, vos capacités. Votre contribution est une valeur ajoutée aux soins et services, ne vous épuisez pas en en faisant trop.
 - Respectez les directives émises par le personnel

La présence du proche aidant pourrait ne pas être permise dans certains cas, par exemple :

- Pour respecter la condition médicale ou clinique d'un usager.
- Lors d'une éclosion d'influenza ou de gastroentérite.
- Un service d'urgence ou une unité en surcapacité.



Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adressez-vous à l'équipe de soins. Elle se fera un plaisir de vous répondre !